


Informations de base	
2011/2853(RSP) RSP - Résolutions d'actualité Résolution sur l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à Schengen Subject 2.20 Libre circulation des personnes 7.10.02 Espace Schengen, acquis de Schengen Zone géographique Bulgarie Roumanie	Procédure terminée

Acteurs principaux		
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
	Migration et affaires intérieures	MALMSTRÖM Cecilia

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
12/10/2011	Débat en plénière	CRE link	
13/10/2011	Décision du Parlement	T7-0443/2011	Résumé
13/10/2011	Résultat du vote au parlement		
13/10/2011	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2011/2853(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p5
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Question orale/interpellation du Parlement		B7-0439/2011	04/10/2011	
Question orale/interpellation du Parlement		B7-0440/2011	04/10/2011	
Proposition de résolution		B7-0532/2011	05/10/2011	
Question orale/interpellation du Parlement		B7-0621/2011	05/10/2011	

Proposition de résolution		B7-0533/2011	06/10/2011	
Question orale/interpellation du Parlement		B7-0628/2011	06/10/2011	
Question orale/interpellation du Parlement		B7-0629/2011	06/10/2011	
Question orale/interpellation du Parlement		B7-0630/2011	06/10/2011	
Question orale/interpellation du Parlement		B7-0631/2011	06/10/2011	
Question orale/interpellation du Parlement		B7-0632/2011	10/10/2011	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0443/2011	13/10/2011	Résumé

Résolution sur l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à Schengen

2011/2853(RSP) - 13/10/2011 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à Schengen.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE et GUE/NGL.

Constatant que la Bulgarie et que la Roumanie remplissaient tous les critères nécessaires pour mener à bien le processus d'évaluation de Schengen, le Parlement souligne que ces deux pays ont fondamentalement repensé et réorganisé leur système de gestion intégrée des frontières en investissant massivement dans leurs services répressifs, notamment dans la formation et les technologies de pointe, et qu'ils ont manifestement renforcé leurs cadres institutionnel et légal, comme le reconnaissent les différents rapports d'évaluation Schengen.

Ces deux pays confirment de la sorte à la fois la position prise par le Parlement dans sa [résolution](#) du Parlement du 8 juin 2011 et celle du Conseil dans ses conclusions du 9 juin 2011 qui indiquent que la Bulgarie et la Roumanie sont prêtes à rejoindre l'espace Schengen.

Dans ce contexte, les députés soulignent que ces deux pays ont pleinement mis en œuvre l'acquis de Schengen, ce qui, selon le traité d'adhésion et le cadre juridique en vigueur dans l'Union, constitue la seule condition à remplir en vue de leur adhésion à l'espace Schengen.

Il demande maintenant à l'ensemble des États membres de **prendre la décision d'élargir l'espace Schengen à la Bulgarie et à la Roumanie sur la seule base de l'acquis et des procédures de Schengen** et estime que des critères supplémentaires ne sauraient être imposés aux États membres pour lesquels la procédure d'adhésion à l'espace Schengen est déjà en cours.

Dans la foulée, le Parlement indique qu'il a accordé son soutien à l'élargissement de l'espace Schengen à la Bulgarie et à la Roumanie. Il invite donc le Conseil européen à procéder conformément au traité UE en prenant les mesures nécessaires pour **permettre à la Roumanie et à la Bulgarie d'adhérer à l'espace Schengen**. Il invite les États membres à honorer les engagements pris en vertu du cadre juridique de l'Union en ce qui concerne les critères d'adhésion à Schengen, et à ne pas donner priorité au populisme national.